

UNIVERSITÉ
SUPÉRIEURE
DONT DE DROIT
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

RESPONSABLE DE LA MOBILITE INTERNATIONALE

POSTE

METTES 11/B/08_politiques publiques de développement 02/D/23_coordination_education

RÔLE R_1404_mise en oeuvre de politique publique

NATURE Permanent

TEMPS Temps complet

DIRECTION_SERVICE Service enseignements, recherche et vie étudiante - pôles de gestion et de la vie étudiante

CADRE D'EMPLOI ATTACHE F (3e+1/ expériences sur fonctions équivalentes)

Groupe RIFSCDP J

Temps de travail hebdomadaire 35 h

Relations fonctionnelles

Hierarchiques

Directeur vice des Enseignements, de la Recherche et de la Vie Étudiante

Externes

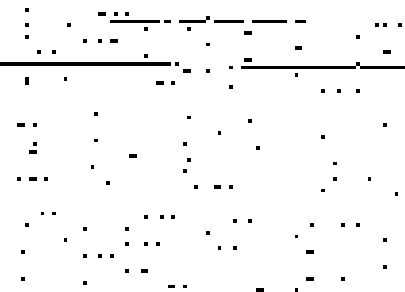
Établissements d'enseignement partenaires, organismes financeurs.

Internes

Étudiants, enseignants et personnels de l'administration.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Planifier et gérer les programmes
- Accompagner les projets d'étudiants
- Conseiller les étudiants
- Animer opérationnellement les associations



COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE	Expérience	Maîtrise	Notions
Entraînement enseignement supérieur au sein		X	
Présentation et organisation des données statistiques		X	
PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES			
Savoir de base en informatique			X
Logiciels d'information des statistiques pratiques		X	
Statistiques de gestion et d'évaluation des politiques		X	
Programmes statistiques et leur maintenance			
Statistique théorique, théorique		X	
PERSONNELLES			
Savoir de gestionnaire		X	
Connaissance de l'administration		X	
Capacité d'initiative des tâches		X	
Facilité de contact avec les collègues		X	
Qualités requises		X	

1. Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de niveau supérieur (licence ou équivalent) en statistique ou en informatique ou en sciences économiques ou sociales.
 2. Le candidat doit avoir une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le domaine de la statistique ou de l'informatique.
 3. Le candidat doit être capable de travailler en équipe et de communiquer efficacement.
 4. Le candidat doit être capable de gérer des données et de les analyser.
 5. Le candidat doit être capable de concevoir et de mettre en œuvre des programmes statistiques.
 6. Le candidat doit être capable de maintenir et de mettre à jour des programmes statistiques.
 7. Le candidat doit être capable de concevoir et de mettre en œuvre des procédures de gestion des données.
 8. Le candidat doit être capable de concevoir et de mettre en œuvre des procédures de gestion des politiques.
 9. Le candidat doit être capable de concevoir et de mettre en œuvre des procédures de gestion des statistiques.
 10. Le candidat doit être capable de concevoir et de mettre en œuvre des procédures de gestion des statistiques de gestion.